



26-DD-0589

Décision Directe
Par délégation du Conseil
de la Métropole européenne de Lille

**ACTEE + - PROGRAMME LUM'ACTEE+ (SAISON 4) - CONVENTIONS AVEC LA
FNCCR ET LA COMMUNE DE WAMBRECHIES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 26-C-0011 du 10 avril 2026, portant délégation des attributions du Conseil au Président et autorisant leur délégation de signature aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ainsi qu'aux membres de la direction générale ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0100 du 10 avril 2026 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0101 du 10 avril 2026 portant délégation de signature aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0102 du 10 avril 2026 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'appel à projets ACTEE+, PRO-INNO-66, et son sous-programme Lum'ACTEE+, co-porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et visant à répondre aux enjeux de rénovation des parcs d'éclairage public des collectivités ;

Vu l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) par délibération n° 21 C 0044 du 19 février 2021, visant notamment l'atténuation du changement climatique par la réduction des consommations d'énergie ;

Considérant le programme Lum'ACTEE+, dont la MEL est coordonnateur, qui apporte un soutien financier à la rénovation énergétique de l'éclairage public ; que la MEL a déjà mobilisé ce dispositif à plusieurs reprises pour son propre compte ou celui des communes ;

Décision directe Par délégation du Conseil

Considérant que la commune de Wambrechies, appuyée par la métropole européenne de Lille, a déposé une demande de subvention auprès de la FNCCR en février 2026 au titre de la saison 4 du programme Lum'ACTEE+, et que la FNCCR y a répondu favorablement en lui allouant une aide d'un montant estimé à 3 780 € ;

Considérant que la MEL est co-signataire de la convention d'attribution de cette subvention obtenue par la commune de Wambrechies, en tant que coordonnateur local de ce programme Lum'ACTEE+ et facilitateur de l'interface avec la FNCCR ; que la MEL ne percevra pas de fonds pour ce projet ;

Considérant qu'il convient de signer la convention d'attribution de cette subvention, conclue entre la MEL, la FNCCR et la commune de Wambrechies, seule bénéficiaire de cette aide, ainsi que la convention entre la MEL et la FNCCR ;

DÉCIDE

Article 1. De signer la convention d'attribution de cette subvention, conclue entre la FNCCR, la MEL et la commune de Wambrechies, seule bénéficiaire de cette aide, ainsi que la convention entre la MEL et la FNCCR ;

Article 2. La présente décision, transcrite au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 3. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.

A Lille, le 29 juin 2026

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
La Vice-présidente déléguée

Charlotte BRUN

